

leurs plus chers privilèges. Pour toutes ces raisons, vu les grandes dépenses qu'il entraîne, vu que la chose serait conforme aux opinions et aux intérêts des diverses provinces, l'on devrait abroger cet acte, contre lequel j'ai l'intention de voter ce soir.

M. CAMPBELL : Lorsque cet acte a été adopté, je n'avais pas l'honneur d'occuper un siège en cette chambre ; partant, je n'ai pas eu le privilège ni le plaisir d'écouter les arguments que l'on a apportés pour l'appuyer. J'ai écouté, aujourd'hui, avec beaucoup d'attention, les arguments qui ont été apportés, je regrette de le dire, par un seul côté de la chambre sur cette importante question. C'est une question si importante pour les habitants de la confédération, si nous en jugeons par les sommes que coûte l'application de loi et par les ennuis qu'elle cause, que je suis étonné que l'honorable député de Grey-est (M. Sproule) ait été le seul député d'Ontario qui ait eu le courage de ses convictions, pour se lever et dire un mot en faveur de cet acte. Bien que cet acte ait déjà coûté au pays près de \$700,000, ce qui, en soi, n'est pas une légère somme, nous devons aussi nous rappeler que, si nous considérons les dépenses faites par les gens des deux partis, je puis dire, je crois, que le pays a perdu \$700,000 de plus, ce qui, à tout événement, fait plus d'un million de dollars que l'application de cet acte a déjà coûté au peuple. Si nous examinons cette question, il semble étrange que des députés qui occupent des sièges à la droite, ne peuvent rien dire en sa faveur. Une loi dont l'application coûte tant d'argent au peuple de ce pays, ne devrait pas figurer plus longtemps dans les statuts, à moins de bonnes raisons contraires. Je n'ai pas entendu aujourd'hui un seul mot démontrant que cet acte doit rester dans les statuts. Les arguments déjà apportés pour prouver que nous devions avoir un acte du cens électoral uniforme pour toute la confédération, ont été réfutés, aujourd'hui qu'il est constaté que la loi actuelle ne nous donne pas cette uniformité.

Comme l'a fait remarquer l'honorable préopinant, si le mode diffère sous un rapport, l'argument ne vaut pas. Je crois que, dans au moins deux provinces de la confédération, le mode électoral est beaucoup plus libéral qu'il ne l'est dans d'autres. Dans la province d'Ontario, un homme doit avoir des propriétés imposables évaluées à \$300 avant qu'il ait le droit de suffrage. Je crois que le suffrage universel existe dans la province de l'Île du Prince-Édouard. Alors, quels arguments est-il possible d'apporter en faveur de cette loi ? Assurément, s'il y avait des arguments, l'honorable député de Perth-nord (M. Hesson), dont nous entendons souvent la voix mélodieuse retentir dans cette salle, serait prêt à relever le gant et à dire quelque chose en sa faveur. Cependant, bien que le débat soit commencé depuis près de deux jours, cet honorable député n'a pas eu le courage de se lever et de dire pourquoi cet acte devrait rester dans nos statuts. Je suis porté à croire que l'on ne peut dire que peu de chose en sa faveur. Je suis tout à fait opposé à l'acte, parce que je le crois inutile. Comme on l'a déjà fait observer, la loi du cens électoral d'après laquelle nous avons fait les élections fédérales pendant dix-huit ans, a donné satisfaction à tout le monde. Il ne s'est pas élevé une seule voix dans ce parlement, pour protester contre ce mode, nous ne voyons aucune pétition présentée au gouvernement dans le

M. ARMSTRONG

but d'abroger cet acte, et aucune assemblée législative n'a protesté contre le maintien de cette loi. Partant, un acte qui a existé pendant dix-huit ans et qui a donné satisfaction au peuple de ce pays, doit certainement être une bonne loi et l'on aurait dû la garder. Pourquoi, alors, a-t-on abrogé cet acte ? Je ne saurais le dire. Je prétends que l'ancien mode était le plus juste et le meilleur que l'on pût appliquer. Je dis que le mode en vertu duquel on prenait les votes des électeurs de la confédération, était bien plus juste que celui que nous avons maintenant. En vertu de l'ancien mode, la préparation de ces listes était toujours confiée à des hommes choisis parmi les conservateurs et les libéraux dans les différents comtés, et ces hommes étaient généralement choisis à cause de la droiture de leur caractère : ou bien, la chose était confiée à des hommes qui occupaient des emplois éminents auxquels ils avaient été nommés par le peuple. Alors, il était facile de corriger les erreurs que l'on aurait pu faire et, dans presque chaque cas, les erreurs qui s'étaient glissées dans les listes étaient facilement corrigées, et cela se faisait à bon marché et sur-le-champ.

Ces hommes connaissaient ceux qui devaient avoir le droit de vote, ils connaissaient ceux qui devaient être inscrits sur les listes et ceux qui devaient être retranchés ; en conséquence, en vertu de cet ancien mode, nous avons toujours eu, dans tous le pays, des listes électorales honnêtes et justes. Mais ce n'est pas ce que nous voyons en vertu du mode actuel. J'ose dire que les listes préparées cette année, ne sont pas du tout exactes. Je sais que dans le comté que j'ai l'honneur de représenter, ces listes ne rendent pas justice au peuple. Je ne suis pas prêt à dire que le parti conservateur a été averti d'une manière particulière qu'il ne se ferait pas d'élection d'après ces listes ; à tout événement, les conservateurs de ce comté n'ont fait aucune démarche pour y faire inscrire des noms. La conséquence est qu'il y a un grand nombre de jeunes gens dont les noms devraient figurer sur ces listes, mais qui n'y figurent pas. Il y a un grand nombre d'individus qui ont quitté la localité et qui n'ont pas le droit de vote dans le comté ; cependant, leurs noms figurent sur ces listes. Vous ne verrez pas cela dans les listes électorales des provinces. Celui qui prépare ces listes et le rôle d'évaluation est un homme de la localité. Il parcourt l'arrondissement de maison en maison et connaît personnellement le travail qu'il fait. Mais le reviseur prend simplement le rôle d'évaluation, examine les noms qui y sont inscrits et revise sa liste d'après ce rôle.

Un grand nombre de jeunes gens ont atteint leur âge de majorité cette année, d'autres se sont établis dans le comté et, à moins que les deux partis ne prennent les moyens d'envoyer leurs noms, ils ne figureront pas sur les listes. La conséquence est que ces listes qui, d'après le secrétaire d'État, ont coûté \$153,000—il y a beaucoup d'autres comptes qui n'ont pas été présentés et qui porteront sans doute la somme à \$200,000—sont des listes inexactes et auxquelles on ne peut pas se fier. Et cependant, c'est d'après ces listes inexactes et injustes qu'une élection se fera, s'il y en a une maintenant. Et nous avons une liste exacte que nous pouvons nous procurer et qui ne nous a pas coûté un seul centin.

L'honorable député de Grey-est (M. Sproule) a dit que, comme les listes locales coûteraient beau-